

Direction : Culture

Culture

REF : CULTURE2009001

Signataire : CK/HR

OBJET :Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association La Riposte.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'intérêt de contribuer à la réalisation du projet départemental « 93 Slam Caravane ».

Vu le budget de l'exercice en cours,

A l'unanimité.

DELIBERE :

DECIDE d'attribuer une subvention de fonctionnement de 3 000 euros en faveur de l'association La Riposte.

La dépense est inscrite au budget communal à l'imputation 705/6574/313.

Le Maire

Jacques SALVATOR